Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR.

VOL. X. MANITOBA. No. 2

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 10 JUIN, 1880

AVIS IMPORTANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES.

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan, donnant une reduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret decouverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'equipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingenieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres details.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secretaire

Departement des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 7 fevrier, 1880. 17-f

DEMANDES DE LICENCES

DANS LA PROVINCE.

—o—

HÔTELS—Frank Otton, Totogan; Casimir Prud'homme, Emerson; Geo. N. White, Portage la Prairie; W. Stinson & Grannis, Portage la Prairie; John McKinnon, Three Creek's; John Taylor, Jr., Headingly; R. P. Mulligan, St. Boniface; Wm Gallie, Morris; Alf. Lafrance, St Pie; M. McKenzie, Dom. City; Wm. Lyon, Portage la Prairie; Wm Ward Morris, A. V. Becksted, Wm. Martin, J. E. Johnson, Emerson; M. W. Canniff, Winnipeg.

EPICIERS—E. F. Radiger, E. F. Patwell, A. D. McLean, Winnipeg; A. Bainskoff, George Germain, Emerson; Jos. Laporte, St Boniface.

JOHN FRASER.
P. C. L.

Winnipeg, 22 Mai, 1880. 2f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Ont reçu une grande quantité de marchandises les plus choisies et continuent d'en recevoir tous les jours. Ces Messieurs invitent leurs pratiques canadiennes à leur faire une visite afin de juger par elles-mêmes de la qualité et du bon goût de leurs marchandises. La qualité et le prix défient toute compétition.

Stobart, Eden & Cie

8 Mai, 1879 –12m

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est très estimé ou l'on s'en sert; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il na pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies; au contraire tous sont charmes de ses operations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une épreuve complete; en consequence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionne, peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité etonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guerison les maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immediat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez
TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC.

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

Avis aux Entrepreneurs.

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné SOUMISSIONS POUR ÉGOUT, seront reçues au Bureau du Département des Travaux Publics jusqu'à midi, Mardi, le premier jour de Juin prochain pour la construction d'égouts dans la paroisse de St. Andrew, la Rivière la Seine, Cook's Creek, (Springfield), la Boyne, et les marécages dans Woodland.

Les plans et spécifications, et les conditions generales pourront être vus à ce Bureau le et après le Vingtième jour de Mai prochain, où les formes de soumission peuvent être obtenues.

Les parties soumissionnant sont tenues de se pourvoir de tous les outils necessaires et aussi, d'avoir des connaissances pratiques de ce genre d'ouvrage, et sont requises de connaitre que leurs soumissions ne seront prises en consideration à moins qu'elles ne soient strictement faites avec les formes imprimées, et dans le cas d'une societe, leurs propres signatures devront être apposées à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de residence de chacun; de plus, un chèque de banque négociable pour la somme de cinq cents piastres sur les depenses estimées de l'ouvrage, devra accompagner chaque soumission, laquelle somme devra être confisquée si la partie ou les parties soumissionnant refusent d'entrer en contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnes dans l'offre soumis.

Le chèque qui sera envoyé par les parties dont leurs soumissions ne seront pas acceptées, sera retourné à qui de droit.

Pour que le contrat soit bien executé, la partie ou les parties dont la soumission est proposée à être acceptée, seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, mais sujettes à un dépot de cinq par cent sur le montant complet du contrat, devant être deposé au credit du Tresorier Provincial, dans les huit jours après la date de cet avis. Quatre-vingts-dix par cent seulement sera payé sur l'ouvrage estimé, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

La département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Département des travaux Publics,
Winnipeg, 8 Mai, 1880. 3-f

CANAL WELLAND.

—o—

AVIS AUX CONTRACTEURS MECANICIENS

—o—

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné (secrétaire des chemins de fer et canaux) et endossées "soumission pour portes d'écluses, Canal Welland," seront reçue à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest,

Jeudi, le 3 Juin, prochain,

pour la construction de portes, et tous les appendices nécessaires pour les nouvelles portes d'écluses sur le Canal Welland.

Les plans, spécifications et les conditions générales pourront être vus à ce bureau le où après Jeudi le 20ème jour de Mai prochain, où les formules de soumission pourront aussi être obtenues.

Les soumissionnaires à ce contrat sont tenus de se pourvoir de tous les outils nécessaires pour ce genre de construction, aussi d'avoir une connaissance pratique de l'ouvrage, et sont requis de remarquer que leurs soumissions ne seront prises en considération, à moins qu'elles ne soient strictement faites sur les formules imprimées, et, dans le cas de societes, la signature individuelle des associés devra être apposée à la soumission, la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre; et, de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse, doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera remise si le soumissionnaire ne consent pas à prendre le contrat pour l'ouvrage aux taux et conditions tels que mentionné dans leur soumission.

Le billet qui aura été envoyé sera remis immédiatement aux parties respectives dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour que le contrat soit bien rempli, la partie ou les parties dont les soumissions sont proposées d'être acceptées seront notifiées que leurs soumissions sont acceptées, sujettes à un depot de *cinq par cent*, sur le montant entier du contrat—la somme envoyée avec la soumission sera considérée une partie—et devra être deposée au credit du Receveur General dans les *huit jours* après la date de cet avis.

Seulement quatre vingt-dix par cent sur l'ouvrage estimé sera payé jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé.

Ce département ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secretaire.

Dept. des Chemins de fer et canaux,
Ottawa, 29 Mars, 1880. 9-f

AVIS est par le présent donné que les ordres ou billets de credits sur le département de l'Interieur donné en paiement pour approvisionnement et gages, par ceux engagés sur les arpentages de la Puissance, ne seront pas acceptés par le Departement, et le dit departement ne se rendra responsable en aucune manière pour les avances faites aux arpenteurs ou pour les gages de ceux employés par eux.

LINDSAY RUSSELL,
arpenteur général

Dpt. de l'Interieur
Bureau des terres de la Province
Ottawa 3 mai, 1880 13-f

Avis.

Le Dr. T. Falardeau a ouvert un bureau à St Boniface, Avenue Tache, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS MACHINISTES.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des chemins de fer et canaux), et endossées "Soumission pour portes d'écluses Canal Lachine" seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, JEUDI le 3 JUIN prochain, pour la construction de portes et de tous les appendices nécessaires pour les nouvelles écluses du Canal Lachine.

Les plans, spécifications et condition generales peuvent être vus à ce bureau, le et après le 20 MAI prochain, JEUDI, on pourra aussi se procurer des formules imprimees pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir euxmêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques, nécessaires à ce genre de travaux; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur les formules imprimées, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures la nature de l'occupation et la residence de chacun des associés, et à moins que, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $250, pour les portes de chaque écluse n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter la soumission recevront avis que leurs soumissions sont acceptées à condition qu'il fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie qui devra être mise au crédit du Receveur Général, dans le delai de 8 jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce Département ne s'engage pas, cependant à accepter la plus base ni aucune soumission.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secretaire.

Departement des Chemins de fer et Canaux,
Ottawa, 29 mars 1880. 9f.

Soumissions pour Clôtures,

—o—

Le Soussigné recevra des soumissions pour clôtures en fil de fer devant être erigees où besoin en sera requis sur la ligne de chemin de fer dans Manitoba. Les soumissionnaires devront fournir les devis, desseins et échantillons de la clôture, ou de tout autre genre de clôture qu'ils se proposent d'ériger ainsi que des barrières et des ferrures de barrières à être fournies. Les prix doivent être pour le travail fait et complete.

Les soumissionnaires adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour Clôture" seront reçues jusqu'à midi, le Premier Juin prochain.

Par Ordre,

F. BRAUN,
Secretaire.

Bureau des Chemins de fer et Canaux
Ottawa 26 Avril 1880. 4f

LE "METIS."

Jeudi, 10 Juin, 1880.

Requete de la Montagne a la Tortue.

Les colons de la Montagne à la Tortue se sont alarmés à bon titre à la publication de deux avis publics émanés du bureau du Ministre de l'Intérieur allant à dire que les réglements du 14 octobre dernier, concernant la garantie donnée aux colons établis sur les terres de la couronne ont été changés du tout au tout. Sur la foi de ces règlements plusieurs émigrants se sont dirigés vers cet endroit qui leur offrait de précieux avantages, ont fait des travaux considérables et dépensé des capitaux, espérant recueillir bientôt le fruit de leur labeur.

Le Député Ministre de l'Intérieur, dans un avis du 30 avril et du 1er mai annonce que les colons établis sur des terres arpentées l'année dernière auront à payer ces terrains d'après la valeur à laquelle elles seront estimées à l'époque ou elles seront mises à la disposition de l'agent.

De plus le Député Ministre informe les propriétaires de terrains sur lesquels la ligne du Pacifique pourrait passer que le gouvernement ne sera point responsable ni obligé de les protéger, soit que le numéro de la section soit un nombre pair ou impair—en cas d'expulsion.

Il n'est pas étonnant que les cultivateurs de la Montagne à la Tortue aient été émus de cet acte arbitraire qui soumet le titre de propriété de chaque colon à de telles incertitudes que le tracé du Pacifique dévie un peu ou soit modifié avant sa confection et voilà ce cultivateur qui depuis deux à trois ans peut être a sué sang et eau et s'est imposé mille sacrifices pour défricher et bâtir sa terre, obligé de déguerpir.

On ne trouvera guères de cultivateurs qui se risqueront à ensemencer des terres qui peuvent leur être enlevées à un moment voulu

Le 22 Mai les habitants de la Tortue se sont assemblés au magasin de M. LaRivière et ont signé une requête dans laquelle ils exposent leur grief et prient l'Hon. Ministre de l'Intérieur de ne pas briser l'engagement pris avec les colons déjà établis le 14 Octobre 1879 et de continuer la politique généreuse inaugurée à cette époque.

Nous avons lieu de croire que justice sera faite à leur requête.

La Société St. Jean Baptiste de Manitoba a demandé à M. le Curé d'Office de St. Boniface, Messire Cherrier, qui part demain pour le Canada, à M. Bernier et à M. E. Tassé actuellement en Canada, de vouloir bien représenter le groupe national de Manitoba et du Nord-Ouest à la grande Convention du 24 juin à Québec. Nous espérons que ces Messieurs accepteront le mandat qui ne saurait tomber en des mains plus habiles et plus autorisées.

UNIVERSITÉ DE MANITOBA.

Il y a eu hier après-midi réunion du Conseil Universitaire pour recevoir le Rapport de la Commission des Etudes sur le résultat des examens qui viennent de se terminer.

Sans entrer dans de plus amples détails disons à l'honneur du Collége de St. Boniface que sur trois de ses élèves qui se sont présentés aux examens, M. A. Hebert a remporté la médaille de bronze. M. N. Betournay a reçu les félicitations publiques du Chancelier et M. A. Betournay a subi avec avantage les épreuves préliminaires du premier grade universitaire.

M. W. R. Gunn, du Collége Presbytérien, a été revêtu du grade de B. A. après un brillant examen.

Il est rumeur à Montréal que M. Charles Thibault, avocat de cette ville, doit être nommé magistrat stipendiaire dans le Nord-Ouest

---

Nous avons eu jeudi le 3 le plaisir de recevoir la visite de M. Bernier, avocat de St. Jean d'Iberville. M. Bernier arrive de Manitoba, où il a séjourné durant quelque temps. Il doit y retourner bientôt avec sa famille pour s'y fixer. Il dit beaucoup de bien de ce pays, d'une fertilité prodigieuse, et où la race canadienne-française pourrait, dit-il reprendre la prépondérance qu'elle a perdue, si nous voulions travailler énergiquement dans ce louable but.

M. Bernier essaiera, croyons nous de recruter quelques bonnes familles pour aller former un petit établissement au Manitoba. Nous souhaitons beaucoup de succès à notre entreprenant compatriote.—*Courrier de Montréal.*

LA POLICE MONTEE.

A la dernière session fédérale l'Hon. Joseph Royal, crut qu'il était de son devoir d'attirer l'attention du gouvernement sur le peu de discipline et d'utilité de la police montée du N. Ouest, et divulgua certains faits si extraordinaires que plusieurs députés sceptiques crurent à l'exagération et hochèrent la tête.

Les renseignements reçus depuis de personnes appartenant à la police montée ne laissent plus de doute à ce sujet et confirment pleinement les assertions du député de Provencher qui n'a rien dit en chambre qui ne fut parfaitement véridique.

Le *Free Press* de la semaine dernière publie un long article dans lequel il rapporte une conversation tenue entre le rapporteur de ce journal et le Sergent Major Francis et qui est loin de faire l'éloge de la police.

Il paraîtrait qu'au fort McLeod et Cyprès les femmes indiennes s'échangent pour les chevaux et que le trafic se fait sur une grande échelle. On transige ainsi ouvertement et sans pudeur.

Le prix est convenu d'avance ; on amène la bête et on obtient une femme en retour.

L'on appelle cela, la conservation de l'ordre et de la paix par les hommes de la police montée ! Honte et barbarie, dirons-nous, que nous ne saurions trop stigmatiser et pour lesquelles le gouvernement dépense des sommes considérables à chaque année.

Quant à leur allure martiale et aux services qu'ils seraient en état de rendre en cas de soulèvements parmi les tribus indiennes, il suffit de dire que quelques-uns d'entr'eux ne savent pas encore présenter les armes.

Ajoutons à cela que les ammunitions font défaut et qu'ils sont en général mal nourris et mal vêtus.

Les forts eux-mêmes, à part du fort Walsh, ne pourraient résister plus de 3 à 4 jours à une attaque et ne sont aucunement approvisionnés pour soutenir un siége.

Il vaudrait mieux en finir avec un état de choses aussi déplorable et licencier ce corps qui est inefficace et donne l'exemple du vice aux tribus indiennes.

LE PACIFIQUE CANADIEN.

Il y a eu des fautes énormes de commises dans l'execution des travaux du Pacifique, fautes que le Canada a payées de plusieurs millions peut-être. L'opinion publique a rejeté le blâme de ces erreurs sur l'Ingénieur en Chef S. Fleeming, et Sir Charles Tupper a dû sacrifier ce fonctionnaire transformé en bon émissaire. Cependant, nos amis sont peu satisfaits d'un déplacement qui n'est qu'apparent, et ils se défient tout autant de M. Schrieber que de M. Fleeming ou de M. Pottinger.

Voici entr'autres comment s'exprime la *Gazette* de Montréal citée par la *Minerve* :

Une dépêche spéciale d'Ottawa nous informe que M. Fleeming a cessé d'être ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, et que M. Schrieber qui a occupé pendant quelque temps la position de surintendant général des chemins de fer du gouvernement canadien, doit lui succéder.

M. Fleeming doit reprendre son ancienne position d'ingénieur en chef de l'Intercolonial afin de régler certaines affaires que lui seul, d'après le statut peut expédier.

Il serait aussi employé en qualité d'ingénieur consultant du chemin de fer du Pacifique. Nous déclarons sincèrement que si l'on s'était dispensé entièrement des services de ce monsieur, quant à ce qui regarde cette voie ferrée, nous en aurions été aussi contents.

L'histoire du chemin du Pacifique n'est qu'une longue série de fautes grossières qui tout en entraînant d'énormes dépenses ont nui sérieusement à l'avancement du pays.

Nous sommes convaincu que toute l'influence que M. Fleeming pourrait avoir dans la construction de ce chemin serait préjudiciable au Nord Ouest ; il aurait été infiniment préférable d'avoir mis fin d'un seul coup, à toutes les relations qu'il a eues avec cette entreprise et d'en avoir agi de même avec quelques-uns de ses protégés.

M. Schrieber est un ingénieur capable si l'on en croit l'opinion publique, et c'est justement l'homme qu'il faut pour surveiller les travaux qui vont être faits.

Cependant, pour que le travail se fasse d'une manière profitable, il est de la plus grande importance qu'il demeure à Winnipeg ; cela mettra fin au système vicieux de rotation qui faisait que toutes les correspondances devaient passer par Ottawa où l'on n'était aucunement au fait de la question.

Réellement l'on a fait un assez grand nombre d'explorations pour que nous puissions espérer—si un ingénieur demeurant à Winnipeg surveillait attentivement les travaux—de voir la construction du chemin poussée avec vigueur à travers le Nord-Ouest

Nous sommes naturellement sous l'impression que Monsieur Schrieber n'aura plus la surintendance des chemins de fer. Il lui serait impossible de s'occuper du chemin de fer du Pacifique dans l'Ouest s'il avait encore quelque chose à faire relativement à l'Intercolonial dans l'Est.

Le president du Cercle Catholique de Québec a reçu le 2 juin un télégramme de M. Claudio Jannet lui annonçant qu'il partira de Paris vers le 10 de ce mois accompagné du comte de Larochéfoucault.

Nous lisons dans *l'Opinion Publique* du 17 ult :

M. Royal a glissé un écho du parlement dans sa conférence à l'Union Catholique. Il a parlé incidemment mais d'une manière assez accentuée de la question des frontières d'Ontario, qui a causé quelque bruit pendant la session qui vient de finir et qui est destinée à en causer davantage à l'avenir.

M. Royal faisait partie du comité qui avait été chargé par la Chambre d'étudier cette question et qui a soumis son rapport dans les dernières séances, annulant la décision des trois arbitres. Comme l'a fait remarquer l'honorable conférencier de l'Union Catholique, les intérêts de Manitoba, de Québec et de toutes les autres provinces sont ici en conflit avec l'intérêt d'Ontario. Si l'on avait accepté le jugement des arbitres, la province d'Ontario serait agrandie dans des proportions exorbitantes, et l'équilibre de la confédération serait rompu. M. Royal a insisté sur l'importance de ce débat, qui sera repris à la prochaine session.

La province de Manitoba n'avait pas encore été représentée aussi bien au parlement fédéral, qu'elle l'a été pendant la dernière session, par M Royal, toujours sur la brèche, toujours vigilant, et prêt en toutes circonstances à intervenir lorsque les intérêts, non-seulement de son comté mais de sa province, étaient en jeu. Il était chef réel et presque le *factotum* de la députation de Manitoba.

Assemblee de la Societe St. Jean-Baptiste de Manitoba.

St. Boniface, 6 Juin, 1880.

L'Honorable Joseph Royal, président au fauteuil.

P. Fabien Soucy Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès verbal de la dernière assemblée ;

M. LaRivière, M.P.P., au nom du comité nommé pour voir aux meilleurs moyens de célébrer la fête nationale du 24 Juin, fait rapport que le projet d'aller en excursion à St. Jean-Baptiste est impossible, vu que M. Holcombe de la Compagnie des bateaux à vapeur, a déclaré qu'il ne pouvait mettre aucun bateau à la disposition de la Société.

M. LaRivière fait rapport que le comité recommande de fêter le 24 Juin à St. Boniface.

Proposé par M. Joseph Laporte, secondé par M. Félix Charrier, qu'un Pique-Nique ait lieu dans les environs de St. Boniface le 24 Juin prochain. Adopté.

Proposé par M. J. C. S. Royal, secondé par M. Adjutor Gauvreau, et résolu que les comités suivants soient formés et se composent comme suit:

Comité de la partie concernant la grande messe.

MM. Morache, Levêque, LaRivière, A. Prud'homme, P. H. Prince et Félix Trudel.

Comité de Pique-Nique.

MM. Edouard Prince, Gauvreau, Laporte, J. C. S. Royal, Charrier, Edmond Prince, J. B. Joyal et Jos Beaubien.

Comité de la partie de la soirée, qui comprend séance musicale, etc., etc. au collége, bande de musique et feu d'artifice.

Les commissaires ordonnateurs, MM. Levêque et Octave Prince.

Proposé par M. LaRivière, secondé par M. Prud'homme, et résolu ; que le comité des finances soit composé comme suit, savoir : M. le président, M. le trésorier et M. Felix Trudel, et que nul comité ne puisse dépasser la somme mise à son crédit par tel comité.

L'assemblée s'ajourne.

LES DEVOIRS DU MOMENT.

Samedi, le 22 mai dernier, M. J. A. Mousseau, député du comté de Bagot, donnait devant le Club Cartier de St. Hyacinthe une conférence intitulée : *Les Devoirs du Moment.*

Parlant de la célébration de notre fête nationale, l'orateur regrette que quelques voix discordantes aient trouvé que l'on voulait donner à la célébration du 24 Juin un caractère trop religieux, trop catholique. Ce sont pour la plupart, dit-il, des jeunes gens fourvoyés qui ont commis l'erreur grave de prendre la France républicaine pour la France catholique. C'est oublier étrangement les plus beaux faits de l'histoire contemporaine.

Puis il a ajouté :

" Nous ne pouvons compter dans la confédération que comme canadiens-français et catholiques ; je tombe peut-être ici dans le crime énorme de mêler la religion à la politique. Je sais que quelques hommes ignorants ou préjugés voudraient me lancer ce reproche, après avoir entendu tout ce que j'ai dit plus haut. Ce serait une erreur, une étrange confusion de mots. Un peuple n'est ce qu'il est que par sa vie de famille et par sa vie sociale : c'est-à-dire, par sa langue, ses croyances religieuses, ses institutions et ses lois. C'est tout ce glorieux bagage que nous ont garanti les traités et la confédération. On n'a vu que des canadiens français impies ou protestants se réclamer des lois d'Elizabeth pour restreindre et proscrire la liberté du catholicisme en Canada.

" Je tiens à le dire hautement ; Je ne parle pas ici comme conservateur ; je parle ici comme homme public, canadien-français et catholique. Et comme tel je dis que le programme de la convention de Québec qui n'est du reste que l'écho de notre tradition historique, doit être le programme de toute homme public, canadien-français et catholique du Bas-Canada et de la Puissance.

" Je peux donc resumer laconiquement autant que possible, *les devoirs du moment*, ainsi :

" 1o. Alliance étroite de la nation et du clergé.

" Il y a là dessus tout un beau poëme historique à faire. C'est là qu'est le salut comme par le passé.

" 2o. Maintien, protection et extension de l'influence française et catholique dans la Province de Québec et dans toute la Puissance.

" Nous devons aider de toutes nos forces les groupes français d'Ontario et d'Acadiens des Provinces Maritimes.

" 3o. Nous devons également aider les métis français et les canadiens français de Manitoba et du Nord-Ouest, jusqu'à présent trop négligés par les différentes administrations qui se sont succédés depuis mil huit cent soixante-et neuf. Il y a là un vaste champ pour l'émigration de nos compatriotes coreligionnaires. Il me semble qu'il serait facile de partager avec les anglo-saxons les territoires fertiles de quelques-unes de ces contrées.

" 4o. Les groupes Canadiens-Français des Etats-Unis devraient être l'objet de notre vive sollicitude et nous ne devrions pas craindre de dépenser des sommes considérables pour les ramener au sein de la grande famille Canadienne, ici ou à Manitoba et dans le Nord-Ouest.

" 5o. Le vieux proverbe dit que : "Charité bien ordonnée commence par soi-même." Nos projets d'extension, en dehors de la Province de

Québec ne doivent pas nous faire oublier nos propres intérêts. Un grand prêtre, un patriote sublime, parce que la nationalité et la religion seules l'inspirent, je veux parler du curé Labelle, organise depuis quelque temps un mouvement de colonisation magnifique dans les vallées de l'Ottawa et de la Gatineau Aidons-le, lui aussi, de toutes nos forces. Il est, je crois à fonder en ce moment le grenier, le vrai *back bone* de la Province de Québec. Il est bien connu que la charité et les œuvres de dévouement n'apauvrissent jamais.

"La vallée du lac St. Jean devra donc elle aussi tirer sur notre dévouement et sur nos ressources.

"6o. Le dernier devoir qui s'impose est la conséquence naturelle de ce que je viens de dire: Tous les canadiens-français, imbus de ces idées, devraient se rallier, s'unir comme un seul homme pour arriver à la réalisation de ces plans patriotiques.

"7o. Ce programme ou ces devoirs sont ils d'exécution ou d'accomplissement difficiles? Je ne le pense pas. La Confédération nous fait le chemin très-facile. Nous sommes à Québec maître de nos destinées. Nous sommes à Ottawa cinquante-quatre membres Français Catholiques, sans compter huit à dix catholiques d'autres origines qui seront toujours prêts à appuyer les réclamations de Québec, cas échéant. C'est une belle proportion sur une chambre de deux cent six députés.

"8o Je puis donc finir en disant; Entendons nous et l'avenir est à nous. Ce programme ne peut effrayer personne. Guizot l'a dit: le catholicisme est une grande école du respect de l'autorité."

Lettre de M. Lucien Brun.

Le *Courrier du Canada* du deux courant contient la lettre suivante que M. Lucien Brun vient d'adresser au président du comité chargé d'organiser le congrès catholique.

La belle lettre de M. Brun sera lue avec un vif intérêt:

Sénat...Paris, 9 mai 1880.

Monsieur le président,

Vous savez où nous en sommes en France. La liberté religieuse est ménacée de périls prochains et je suis obligé de me rendre à l'évidence du devoir qui me retient ici. Je serais coupable si je m'éloignais du Sénat pendant les mois de juin et de juillet. Les catholiques doivent, à l'heure critique où nous sommes, tout sacrifier pour rester au poste où Dieu les a placés.

Ce n'est pas sans un grand déchirement de cœur que je renonce à un projet qui me charmait par tous les côtés à la fois. C'est vraiment les larmes aux yeux que je vous écris, et je ne sais comment vous dire combien eût été vive la joie que je me promettais, combien est amer le chagrin que j'éprouve.

Soyez, je prie, l'interprète de mes sentiments auprès de nos amis. Vous et eux me permettrez, j'espère, de les nommer ainsi. Mon cœur de catholique et de français sera le 24 juin avec mes frères du Canada. Je demanderai à Dieu que l'écho de cette grande manifestation religieuse et patriotique vienne, a travers l'Océan rappeler à notre pauvre France le souvenir de ses enfants fidèles aux traditions de la "Fille aînée de l'Eglise," les devoirs des nations chrétiennes, et les conditions chrétiennes, et les conditions nécessaires de la paix sociale et de la prospérité des peuples.

Je garde avec une profonde reconnaissance le souvenir de l'honneur que les catholiques de Québec ont daigné me faire. Je charge mon ami Monsieur Claudio Jannet qui, plus heureux que moi, aura l'honneur de vous voir, de vous dire tout ce que cette lettre ne peut exprimer.

Daigne Dieu permettre qu'un jour je puisse aller dire de vive voix aux Canadiens français combien je les admire; puisse-t-il surtout me donner l'occasion de leur prouver par des actes ma cordiale sympathie et mon affectueux dévouement.

Veuillez agréer, très honoré et cher Président l'expression respectueuse des sentiments avec lesquels j'ose me dire

Votre très humble serviteur et
Votre ami,
LUCIEN BRUN.

NOUVELLES DIVERSES.

On sait que les Jésuites ont une maison à Bombay Comme ils s'y trouvaient un peu à l'étroit, le gouverneur des Indes anglaises leur a donné gratuitement un terrain pour bâtir, et il s'est engagé à payer la moitié des frais de la construction.

Voilà ce que fait la protestante Angleterre à l'heure même où les republicains français chassent les Jésuites.

A elles seules, les posessions d'Amérique, dont le Canada forme la plus grande partie, ont une etendue égale à 29 fois celle du Royaume-Uni, mais avec une population 6 fois moindre.

On dit que notre saint père le Pape Léon XIII a décidé d'ouvrir un concours international pour le plan d'un monument qui devra être érigé dans la Basilique du Vatican à la mémoire de Pie IX. Une commission composée de cardinaux a déjà été nommée pour s'occuper de cette matière.

On annonce que la femme de l'historien américain catholique Sheá, d'Albany, N. Y., vient d'abjurer le protestantisme, avec ses deux filles, dont une âgée de 18 ans et l'autre de 20 ans pour embrasser le catholicisme.

Une feuille allemande de Bonn, annonce que M. de la Rive, chef d'une ancienne famille patricienne de Genève est rentré, ainsi que toute sa famille dans le giron de l'Eglise Catholique.

Une nouvelle société vient de se former à New York. Elle se composera d'homme d'une taille exceptionnelle. Le minimum pour l'acceptation est de 6 pieds 2 pouces. Elle a comme président le général John B. Woodward qui mesure 6 pieds 3 pouces. Il est inutile d'ajouter qu'elle se réunira chaque année dans un banquet de premier ordre. On compte sur une centaine de membres. On avait déjà aux Etats Unis la société des hommes gras, celle des hommes maigres; on a aujourd'hui celle des hommes grands; à quand la société des grands hommes?

Les dernières lettres du Cap annoncent l'arrivée de l'ex-impératrice Eugénie à Durban où elle occupait le même appartement, sortait dans la même voiture et dînait à la même table que jadis l'ex-prince Impérial. Elle avait pris ses mesures pour arriver à Ityotyoki, où est tombé son fils, le jour anniversaire de sa mort.

L'endroit où sont enterrés les deux cavaliers qui ont été frappés en même temps que le prince français, a été entouré d'un mur, de façon à former un petit cimetière sur lequel s'élèvent quelques arbres et croissent des violettes.

Gelboodo, le chef des Zoulous qui ont surpris le prince et ses compagnons s'est rendu récemment à Ityotyoki et a juré, en etendant la main sur ce cimetière, que ce lieu serait éternellement protegé par les hommes de sa nation. Les Zoulous professent, du reste, un grand respect pour les morts.

Il est rumeur que le prince Léopold à l'intention d'acheter dix mille acres des terres de la couronne dans le Nord Ouest. Nous savons que le vicomte de Galard a acheté deux cents acres de terres dans le comte de Dorchester.

La *Patrie* n'est pas en haute estime à la rédaction de l'*Evènement* Qu'on juge par ce qui suit:

"Ce journal à cause du ton de sa polémique, est absolument discrédité ici; il est pour ainsi dire, au ban de la presse canadienne, puisqu'aucun journal ne trouve utile de relever ses assertions ou ses injures. Mais au loin, il peut par l'audace de ses calomnies anti-patriotiques, nuire à notre pays auprès d'esprits du reste très sympathiques à nos compatriotes."

Les directeurs du *Crédit foncier* qui doit être établi à Québec sont: le comte Raphaël Maximilien Cohen d'Anvers, Chevalier de la Légion d'Honneur et banquier de Paris, Edouard Jean Joubert, officier de la Légion d'honneur vice-président du Conseil d'Administration de la banque de Paris, Charles L. Sautter, Chevalier de la Légion d'Honneur, directeur de la banque de Paris, Etienne Moranges, de Paris, l'hon J. A. Chapleau, l'hon E. T. Pâquet, J. E. C. Wurtele, M. P. P. et L. N. Carrier, de Lévis.

Nouvelles Locales

—Les grains ont une belle apparence.

—La construction du pont temporaire à la Pointe Douglass est arrêtée.

—Au lac "Dog Tooth" trois personnes se sont noyées. Leurs corps n'ont pas encore été trouvés.

—Les contracteurs de la Section B. ont élevé les gages de leurs employés à $1 75.

—Marcus Smith, I. C., est parti pour aller localiser le deuxième cent milles à l'Ouest de Winnipeg.

—Le préfet de St. Boniface a condamné hier soir à l'amende deux individus arrêtés par ivrognerie et scandale public.

—Le conseil municipal de St. Boniface travaille en ce moment à préparer les règlements nécessaires, pour sa propre régie.

—Trois parties d'arpenteurs formant en tout 70 hommes ont quitté Winnipeg le 4 courant en route pour l'Ouest.

—On a trouvé les cadavres de trois personnes qui se sont noyées dernièrement dans la Rivière Souris.

—On dit que les détenus du pénitencier seront photographiés sous peu, dans le but probablement de pouvoir plus facilement les identifier au cas de désertion.

—Le Juge en Chef Wood est malade, et doit sous peu prendre un congé. La nomination du troisième juge doit avoir lieu aujourd'hui dit-on.

—Au Portage du Rat le bœuf se vend 15 cts. la livre, les œufs 50 cts. la douzaine. Une charge de 15 minots de patates a été vendue dernièrement au prix de $2.50 par minot.

—Messire Cherrier, curé d'office de St. Boniface, et Messire Charbonneau, curé de St. Joseph, partent demain pour le Canada où ils espèrent séjourner pendant six semaines Bon voyage et heureux retour!

—Le contrat pour la construction du nouveau couvent des RR. SS. de Jésus Marie à Winnipeg a été signé hier par M. Désy et Morache. Cette bâtisse est considérable, 60 x 40 et devra employer de nombreux ouvriers.

—M. Lindsay Russell, Arpenteur Général, et M Lang, du département de l'Intérieur sont arrivés à Winnipeg. On sait que M. Lang et M. Roger Goulet doivent composer la Commission au sujet des terres, *réclames*, &c.

—Le 16 juin prochain aura lieu à St. Jean Baptiste la bénédiction d'une cloche. Les membres du clergé, et tous les canadiens sont invités à y assister. La cérémonie sera présidée par Monseigneur l'Archevêque.

—Le comité de l'exhibition de Toronto désire que la Province de Manitoba envoye des objets et échantillons pour le mois de Septembre prochain. M. le Maire Logan qui est actuellement à Toronto a promis de faire tous ses efforts pour que la chose aie lieu.

—Nous avons deux traverses à St. Boniface, l'une, l'ancienne, à vapeur, et l'autre pas à vapeur, comme autrefois. M. Robert Tait, qui se croit lésé dans ses justes droits par M. Lynskey ou M. H. McMicken, propriétaire du nouveau bac, s'est adressé aux tribunaux.

—Il y a eu ce matin à la Cathédrale première communion. Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a administré le Sacrement de Confirmation à un certain nombre, et à fait une touchante allocution sur les belles cérémonies dont un grand nombre de fidèles étaient venus être les témoins.

—James Swell se rendit dernièrement au magasin de M. Ryan contracteur sur le Pacific et enleva un quart de lard qu'il enfuit avec soin près de sa demeure. Il comptait sous l'habile chef de Police Power qui après des recherches finit par mettre la main sur le quart en question et sur James Swell qui devra probablement rendre compte de ses faits et gestes aux prochaines assises criminelles.

—Deux barges chargées de houille de la Rivière Souris sont arrivées hier. Elles sont parties du point de chargement depuis 43 jours. La rivière Souris a 20 pieds d'eau en ce moment. On sait que cette mine de houille a été ouverte cet hiver par M. Sutherland qui a dépensé $15,000 dans cet essai, qui, s'il réussit, aura pour effet de diminuer le prix du bois sur le marché de Winnipeg.

—L'invention de cette machine supérieure et complete (*The Family Sewing Machine*) marque une des époques les plus importantes dans l'histoire des machines, et lorsqu'on considère sa grande utilité et son bas prix extrême ($25) il est très-difficile de concevoir une invention d'une plus grande ou même d'une égale importance pour les familles. Son travail est considérable; son mouvement est doux, régulier et aisé; son exécution est rapide, son opération sûre et la rend supérieure à toute autre. Le mécanisme est tout d'acier; les bobines contiennent 100 yds de fil; la couture est la plus ferme de toutes; elle est nette et régulière, et peut en un instant être changée de façon à s'adopter aux substances les plus dures et les plus fines Le point peut, si on le veut, être à peine aperçu à cause de sa finesse; sa rapidité rend impossible de les compter; elle coud à la perfection toutes espèces d'étoffes, soit grossières, dures ou fines, et cela avec plus de facilité qu'aucune autre machine. Elle n'a pas besoin de recommendation pour se vendre rapidement; la commande toujours croissante, les éloges volontaires de la presse, et les milliers de familles qui s'en servent témoignent de sa valeur et de sa nécessité comme article indispensable dans une famille, sa popularité s'accroît tous les jours On peut voir cette machine aux bureaux du Journal. AGENTS DEMANDES par la compagnie. S'adresser pour plu samples renseignements à "FAMILY SEWING MACHINE CO." 755 BROADWAY, NEW-YORK.—N. Y. U. S

Demandes de Licences

POUR LA PROVINCE: Thos. Doyle, Rivière Esturgeon; Geo. Laing & Isaac Riley, Stonewall; Fidel Mondor, E. C. Prince, E. J. Prince, McCann & Fogarty, F. Palcher, St. Boniface; J. B. Reynolds, transport St. Boniface; J. S. Delane, West Lynne, Robt. Bullock, Epicier, Selkirk.

POUR WINNIPEG: Wadell & Archibald, Dunn & Hemlly, Andrew Gillis & W. Brown, transport, Madame P. Poulin, Epicier.

JOHN FRASER,
Président C. des Licences.

Winnipeg, 3 Juin, 1880. 2-f

Chemin de fer Pacifique Canadien.

SAISON D'ETE

LE ET APRES
LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT:

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Arrive au Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:30pm		8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Exprès *via* Fergus Falls à 4.45 hrs. de l'avant-midi; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

F. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus **GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE**, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, articles bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIEROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outiis de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Coliets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bèches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les **CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S**

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de **GORGES** et les maladies de **POUMONS**. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,

360 Rue Fulton, Brooklyn, N Y

24 Mai, 1877. 1an

LA

BOULE ROUGE

MAG SIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

Arrondissement Scolaire de St. Boniface Sud.

Le lot de terre suivant situé dans l'arrondissement scolaire de St. Boniface Sud, dans la division Electorale de St. Boniface sera vendu le septième jour de juin prochain, à la maison d'Ecole du dit arrondissement d'école à midi, à moins que les taxes et les frais d'annonce ne soient plustot payés.

Lot No. 115 de St Boniface

Taxes	Frais d'annonces,
$16.90	5.00

VICTOR MAGER,

Sec.-Trésorier de l'arrondissement Scolaire de St. Boniface Sud.

St. Boniface, 1er Mai 1880. 3f

Applications pour Licences.

WINNIPEG.

HOTELS : James W. Donahue, Henry & G. E. Wilson, Angus Munro, S. W. Fairfield, Patrick Carey, Henry Bruan, W. J. Ovens & Emes, W. J. O'Connor, W. Slayer & Sage, J. S. Christie, Jas A. MacIntyre & J. T. Hadley, J. W. Brown & Hugh McMillan, James McKewan, P. H. Bradt & Jos. McAlpin, Jas. Butters, John Sinclair, Zephire Laporte, Demmick & Lennon, R. A. Evans, Jas. O'Coanor & J. H. Brown, Vincente De Toronto, Geo. J. Brouse, J. W. Johnson, E. Carriss, J. A. Richard, John Haverty, John Nevins, Peter Stanley.

EPICIERS : Frank Rigney & Carey, W. H. Lyon, J. H. McTavish, Alex McIntyre, A. G. B. Bannatyne, Norton Kingsland, Geo. E. Fulthrope, H. S. Reynolds, P. Poulin, A. Mackeand, Andrew Colquhoun.

JOHN FRASER, P. C. L.

13 Mai, 1880. 2-f

Arrondissement Scolaire de St. Boniface.

Vente de terrains pour taxes d'Ecole conformément à la clause CVIII de l'Acte des Ecoles de Manitoba.

Les lots de terre ci après désignés, situés dans l'Arrondissement Scolaire su-dit, appartenant à des non-residents, seront offerts en vente le premier lundi de juin prochain à midi au bureau des Commissaires, coin des Avenues Provencher et Taché, à moins que dans l'intervalle le montant des taxes ne soit payé, en y comprenant les frais.

	LOTS.	Arrérages.	Frais d'annonces.	Total.
Paroisse	Part du lot 89	2 65	1 75	4 40
Village	107 & 109	3 95	1 75	5 70
Village	610	7 40	1 75	9 15

FRANCOIS GINGRAS,
Secrétaire Tresorier.

St. Boniface 1er Mai, 1880. 3-f

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies gueries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont eté gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et proviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Ouvriront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN, au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres greneliers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la necessite de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inferieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtes quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même, le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des echantillons d'ouvrage.—conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE

775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

CAREY & PROVENCHER

AVOCATS

Vis-a-vis le Palais de Justice.

DANIEL CAREY. J. A. N. PROVENCHER.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

A. A. C. LaRiviere – Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Proprietes Foncières.

Des Assurances sont accordees contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélite des employés publics et municipaux.

Les personnes qui desirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des proprietes dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'execution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au [illegible] des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, de l'energie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandees consciencieusement comme remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes de n'importe l'âge ; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec [illegible] il guérit le MAL de GORGE, le [illegible] tes, les Toux et même l'ASTHME. [illegible] Enflures Glandulaires, Abcès, [illegible] des, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, [illegible] n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enrégistrées à Ottawa. [illegible] contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct, 1879. 1a